



COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE SYNTHÈSE

INTRODUCTION

Le Compte Administratif retrace les dépenses et les recettes réellement exécutées au cours de l'année. Il est dressé par le Maire et doit correspondre au Compte de Gestion élaboré par le comptable de la collectivité.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
011	Charges à caractère général	69 596.42	70	Produits des services du domaine public	26 512.22
012	Charges de personnel	129 423.72	73	Impôts et taxes	151 531.26
65	Autres charges de gestion courante	37 146.49	74	Dotations subventions participations	77 765.23
66	Charges financières	4 773.18	75	Autre produits de gestion courante	6 696.98
67	Charges exceptionnelles	331.50	76	Produits financiers	0.10
014	Atténuation de produits	17 120.85	77	Produits exceptionnels	3 095.29
042	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 372.26	/	///	/
TOTAL		259 764.42	TOTAL		265 601.08
Solde de l'exercice 2020					5 836.66
			002	Excédent 2019 reporté	57 576.46
Solde cumulé					63 413.12

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les dépenses de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 259 764.42 €.

Le chapitre 011 (charges à caractère général) comprend les charges relatives à l'eau, l'énergie, les combustibles, les carburants, les denrées alimentaires, les fournitures d'entretien, de produits et matériel liés à la COVID, de petits équipements, administratives et scolaires. Il comprend également les contrats de maintenance et prestations de services, l'entretien et les réparations des bâtiments publics, de la voirie, du réseau d'éclairage public, du matériel (tracteurs et autres), les contrats d'assurances, la documentation, les contributions aux organismes de formations, les dépenses liées aux fêtes et cérémonies, les publications, les transports collectifs, les frais d'affranchissement et de télécommunication, les taxes foncières ... : 69 596.42 €

Le chapitre 012 (charges de personnel) comprend les dépenses relatives à la rémunération du personnel communal (4 agents titulaires + remplaçants), le comité des œuvres sociales, la médecine du travail : 129 423.72 €

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courantes) comprend les dépenses relatives aux indemnités de fonction des élus, la redevance concernant les ordures ménagères, les frais de personnel du RPI (ATSEM), les adhésions ou les contingents divers, les subventions aux associations, les analyses faites au restaurant scolaire par le laboratoire départemental, les frais relatifs aux activités périscolaires : 37 146.49 €

Le chapitre 66 (charges financières) comprend les dépenses relatives au remboursement des intérêts des emprunts : 4 773.18 €.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) correspond à des titres annulés sur l'exercice antérieur : 331.50 €

Le chapitre 014 (atténuation de produits) comprend le versement à la Communauté de Communes de Noblat suite au transfert de charges, le reversement de produits à l'Etat dans le cadre du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : 17 120.85 €

Le chapitre 042 (opérations d'ordre transfert entre sections) concernent l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents (Carte communale) : 1 372.26 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

En 2020, les recettes de fonctionnement du budget principal s'élèvent à la somme totale de 265 601.08 €.

Le chapitre 70 (Produits du service du domaine) retrace les recettes relatives à la facturation des services municipaux (cantine, garderie, transports scolaires, activités périscolaires, concessions au cimetière, location de la vaisselle, photocopies, remboursement par la communauté de communes de Noblat de l'entretien de la voirie intercommunale, de la station d'épuration et du poste de relevage par l'agent communal). Il comptabilise également les redevances d'occupation du domaine public : 26 512.22 €.

Le chapitre 73 (impôts et taxes) retrace les recettes relatives à l'encaissement des ressources fiscales : 151 531.26 €

Ces ressources sont issues :

- des trois taxes concernant les ménages,

Intitulé	Taxe foncière bâti	Taxe foncière non bâti
Taux en %	19.00	68.38

- du reversement d'une part des droits de mutation sur les cessions des immeubles
- du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le chapitre 74 (dotations, subventions et participations) retrace les recettes relatives aux dotations et subventions perçues de l'Etat et aux compensations des exonérations fiscales accordées à des administrés, la participation au repas des aînés, le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les travaux de fonctionnement de l'année N-2) : 77 765.23 €

Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) retrace les recettes générées par la location de la salle polyvalente, de l'appartement communal : 6 696.98 €

Le chapitre 76 (Produits financiers) : 0.10 €

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) retrace les recettes générées par l'encaissement du fonds d'amorçage périscolaire, les dons, les avoirs : 3 095.29 €.

RECAPITULATIF DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Recettes de fonctionnement 2020	265 601.08
Dépenses de fonctionnement 2020	259 764.42
Résultat de fonctionnement 2020	5 836.66
Excédent de fonctionnement reporté 2019	57 576.46
Excédent global de fonctionnement de 2020	63 413.12

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Intitulé	Montant	Chapitre	Intitulé	Montant
20	Subvention d'équipement	2 482.30	1068	Excédent de fonctionnement	7 154.71
16	Emprunts et dettes assimilées	7 259.92	10	Dotations	6 761.85
21	Immobilisations corporelles	10 001.53	13	Subventions	3 862.04
23	Immobilisations en cours	6 735.29	16	Emprunts	6 000.00
/	///	/	040	Opérations d'ordres transfert entre sections	1 372.26
TOTAL		26 479.04	TOTAL		25 150.86
Solde de l'exercice 2020					- 1328.18
Restes à réaliser de 2020 en 2021		1 064.70	Restes à réaliser de 2020 en 2021		1 200.00
Solde des restes à réaliser					135.30
			001	Solde d'exécution positif reporté de 2019	5 586.49
Solde global à financer avec l'excédent de fonctionnement					0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité (acquisitions de matériel, de biens immobiliers, études et travaux sur des structures existantes ou en cours de création). Elles comprennent également le remboursement de la dette en capital.

En 2020, le total des dépenses d'investissement s'élève à 26 479.04 €.

Le remboursement de la dette en capital représente 7 259.92 €.

Le chapitre 20 – Subventions d'équipement versées 2 482.30 €

- Fond de concours pour les études patrimoniales Eau et Assainissement : 2 482.30 €

Le chapitre 21 – Immobilisation corporelles 10 001,53 €

- Montage pour vidéo projecteur : 343.80 €

- Achat de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique innovante : 8 745.60 €

- Achat d'un ordinateur pour l'école : 912.13 €

Le chapitre 23 – Immobilisations en cours : 6 735.29 €

- Achat et mise en place de panneaux de police et directionnels : 6 735.29 €

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : Remboursement de la dette en capital : 7 259.92 €.

Les restes à réaliser concernent des dépenses engagés et non encore mandatés.

Le chapitre 20 – Subventions d'équipement versées : 1 064.70 €

- Fond de concours pour les études patrimoniales Eau et Assainissement : 1 064.70 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2020, le total des recettes d'investissement s'élève à 25 150.86 €.

Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 13 916.56 €

- Le FCTVA (remboursement par les services de l'Etat de la TVA payée sur les programmes d'investissement de l'année N-2) : 54.92 €,

- Les taxes d'aménagement perçues sur les autorisations d'urbanisme des années précédentes : 6 706.93 €.

- L'excédent de fonctionnement capitalisé : 7 154.71 €

Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 862.04 €

Subvention de l'état suite à l'achat de matériel informatique dans le cadre de l'école numérique innovante

Le chapitre 16 – Emprunts : 6 000.00 €

Le chapitre 040 – Opération d'ordre transfert entre sections : 1 372.26 €

- Ce chapitre retrace l'amortissement de dépenses d'investissement effectuées sur les exercices précédents

- Carte communale : 1 372.26 €

Les restes à réaliser concernent des recettes non encore encaissées mais attendues sur des dépenses engagées.

Le chapitre 13 – Subvention d'investissement : 1 200.00 €

- panneaux signalétiques – Remplacement et mise en place de nouveaux panneaux de police et directionnels
- subvention : 1 200.00 €

RECAPITULATIF DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Recettes d'investissement 2020	25 150.86
Dépenses d'investissement 2020	26 479.04
Résultat d'investissement 2020	- 1 328.18
Solde des restes à réaliser	135.30
Excédent d'investissement antérieur reporté 2019	5 586.49
Résultat d'investissement global 2020	4 393.61

RESULTAT CUMULÉ

RESULTAT CUMULÉ DES 2 SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	259 764.42	323 177.54	63 413.12
INVESTISSEMENT	27 543.74	31 937.35	4 393.61
TOTAL CUMULÉ	287 308.16	355 114.89	67 806.73

Fait à Eybouleuf, le 19 mars 2021

Le Maire,



Sébastien VINCENT